

Article 21 du Règlement

LA SANTÉ

LE SIDA—LES MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC—FÉLICITATIONS À RADIO-CANADA

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, selon un article du *Citizen* d'Ottawa, de la semaine dernière, Radio-Canada songerait sérieusement à refuser les messages d'intérêt public sur le SIDA qui préconisent l'utilisation du condom quand de tels messages encouragent la promiscuité et les rapports sexuels occasionnels. Cette façon responsable d'envisager cette question est fort louable de la part de cette société.

J'ai déjà dit à la Chambre que l'information était essentielle pour sensibiliser le public à ce phénomène épidémique. Je n'ai donc pas tenu le langage que m'attribue la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps). Afin de rétablir les faits, il est vrai que la semaine dernière, j'ai bien dit que le projet de loi C-7 adopté par le gouvernement libéral de l'Ontario ne faisait qu'aggraver un problème déjà redoutable pour notre société.

Il ne faut pas oublier, et je me sens obligé de le rappeler encore à la Chambre, que 82 p. 100 des cas de SIDA au Canada proviennent de la communauté homosexuelle. J'ajoute que nous devons faire l'impossible pour aider ces gens, mais nous devons en profiter pour les convaincre que les relations homosexuelles sont dénaturées et immorales. Ce ne sont pas seulement les groupes homosexuels qui en subissent les conséquences, mais la société toute entière. Je pose donc la question à mes collègues parlementaires: Ne pouvons-nous pas tirer les leçons les plus évidentes de l'histoire?

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, je veux soulever la question du manque de sécurité pour les passagers assis à l'arrière d'une auto à cause de la ceinture de sécurité.

[Traduction]

Voici une lettre que j'ai reçue de M^{me} Marilyn Glazer, de Vancouver:

Je vous écris ces quelques mots avant que ma colère ne tombe—je viens de regarder le reportage présenté par *The Fifth Estate* au réseau anglais de Radio-Canada sur les blessures attribuables à la ceinture de sécurité. Ma fille a subi une fracture du cou en novembre dernier à la suite d'une collision arrière causée par un conducteur ivre. Elle avait bouclé sa ceinture ventrale dont est muni le siège arrière. Sa soeur et moi-même avions bouclé nos ceintures à baudrier du siège avant et nous sommes sorties indemnes de l'accident. Elle s'en serait probablement tirée indemne elle aussi si elle avait porté la ceinture à baudrier. Le médecin nous a dit que si elle avait subi un choc de 50 livres de plus, elle aurait été paralysée pour la vie.

Je trouve aberrant que le gouvernement manifeste une telle apathie quand il s'agit d'améliorer la réglementation concernant la ceinture de sécurité fixée au siège arrière. Si la réglementation gouvernementale exige déjà de doter les sièges de voitures de dossiers plus robustes pour permettre d'installer la ceinture à baudrier, qu'on l'applique donc! Aidez-nous s'il vous plaît à épargner à nos enfants et aux adultes le cauchemar de mener une vie diminuée...

J'ai essayé de faire installer de nouvelles ceintures de sécurité dans ma voiture neuve, mais on m'a dit que c'était contraire à la réglementation gouvernementale. Faites donc changer la loi pour accroître la sécurité de la conduite automobile.

[Français]

DÉFI '87

L'OBJECTIF DU PROGRAMME

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire inciter mes électeurs, les dirigeants d'entreprises, les agriculteurs et, bien sûr, les étudiants et les étudiantes, à relever le défi de ce programme d'emploi mis en oeuvre par notre gouvernement.

Je fais référence au programme Défi '87 qui devrait créer plus de 90 000 emplois pour les étudiants l'été prochain.

Je souhaite que ma circonscription bénéficie largement des sommes qui sont disponibles dans cette enveloppe budgétaire de 180 millions de dollars ainsi que des divers programmes annoncés par notre gouvernement.

Monsieur le Président, ce programme invite le milieu des affaires à s'engager à trouver des emplois pertinents pour les étudiants et à leur assurer des compétences monnayables en vue de leur entrée éventuelle sur le marché du travail. Je rappelle que les employeurs du Québec peuvent se procurer les formulaires de demande de participation, jusqu'au début de mars 1987, à leur Centre d'emploi du Canada et aux Centres d'emploi du Canada pour étudiants.

Défi '87 a été conçu pour aider les employeurs à réaliser cet objectif et s'appuie sur l'expérience acquise au cours des deux dernières années.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LES SPORTS

LES MATCHS DE HOCKEY ENTRE LE CANADA ET L'URSS—LE MANQUE DE SIÈGES POUR LE GRAND PUBLIC

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, pour fouetter l'émotion des Canadiens, il n'y a rien de tel qu'une partie de hockey qui oppose nos joueurs vedettes à ceux de l'Union soviétique, et je suis sûr que, ce soir et vendredi, nous serons des millions à être rivés à nos téléviseurs pour voir le spectacle.

Cependant, nous n'avons pas tous lieu de nous réjouir. En effet, alors que des milliers de Canadiens auraient voulu assister à ces matchs, on n'a offert au grand public que 5 p. 100 des sièges.

Qu'a-t-on fait des autres sièges? On les a encore une fois réservés à des invités, à l'élite, aux privilégiés, aux influents, aux amis des grosses sociétés et, vraisemblablement, à quelques fidèles du premier ministre (M. Mulroney).

On nous a habitués à voir un réseau de favoris infiltrer les activités gouvernementales, comme ils l'ont fait en s'appropriant les meilleurs billets en prévision des Jeux olympiques, mais il est ridicule de se faire extorquer nos parties de hockey. Des fonds publics de l'ordre de 3,5 millions de dollars, en l'occurrence, auront à nouveau servi, en partie à divertir une minorité. Il est temps que le ministre de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek) mette le holà et redonne le hockey à l'ensemble des Canadiens.